



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L 2121-10 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune de MENILLES se réunira en session ordinaire le :

**Le samedi 23 Mai 2020 à 10 heures 00**

séance tenue exceptionnellement avec un public limité à 5 personnes

**Salle des Fêtes communale  
19 rue aux Honfroy à MENILLES**

*Pour la sécurité de tous et en raison de la crise sanitaire actuelle du Coronavirus, la salle de conseil de la mairie n'est pas en mesure d'accueillir l'ensemble des membres du conseil et le public dans le respect formel des consignes de sécurité, ainsi il est préconisé de délocaliser cette réunion dans un lieu plus adapté et la séance se déroulera en présence d'un public limité\* en nombre (selon les préconisations préfectorales du 18 mai 2020).*

*\*Pas plus de 5 personnes maximum et uniquement sur inscription au préalable auprès du secrétariat de mairie (02.32.36.03.14 ou menilles@wanadoo.fr)*

### L'ordre du jour est le suivant :

- Election du maire ;
- Création des postes d'adjoints ;
- Elections des adjoints ;
- Lecture de la charte de l'élu local ;
- Délégations du conseil au maire.

A Ménilles, le 18 mai 2020

LE MAIRE,

Yves ROCHETTE.

